

## FONDS SPECIAL DE SOUTIEN AU SECTEUR DE L'ENERGIE

<p><b>RAPPORT D'ACTIVITES DU FONDS SPECIAL DE SOUTIEN AU SECTEUR DE L'ENERGIE (FSE) AU 31 AOÛT 2014</b></p>
---

### 1. Mobilisation des ressources

- Les taxes parafiscales recouvrées au cours du mois d'août 2014 s'élèvent à 9,7 milliards FCFA, Ce qui porte le cumul des taxes parafiscales recouvrées depuis le début de l'année à 24,6 milliards FCFA, soit 62% du montant budgétisé.
- Au titre de la dotation budgétaire (29 milliards FCFA budgétisés en 2014 contre 63 milliards FCFA en 2013), aucun versement n'a été effectué durant le mois d'août 2014. Pour rappel, depuis le début de l'exercice, 22,9 milliards FCFA (79 % du montant) ont été effectivement versés dans le compte de dépôt du FSE au Trésor. Ce montant, augmenté des ressources issues des taxes parafiscales, représente la participation effective de l'Etat dans le FSE et est destiné, in fine, au règlement de la compensation tarifaire due par l'Etat à Senelec.
- La quote-part versée par Senelec en août 2014 au titre de la sécurisation de l'approvisionnement en combustible s'élève à 18,6 milliards FCFA. Ce qui porte le cumul des versements reçus en 2014 à un montant de 108 milliards FCFA, soit 58% du montant budgétisé.
- Au total, les ressources recouvrées au 31 août par le FSE s'élèvent à 180 milliards FCFA soit 65 % du montant budgétisé.

### 2. Emploi des ressources

- Durant le mois d'août 2014, le FSE a réglé, au titre de l'approvisionnement en combustible de Senelec, 19,3 milliards FCFA à la SAR, portant ainsi, le montant décaissé pour ce chapitre à 145,9 milliards FCFA, soit 56% du montant budgétisé. En 2013, pour la même période, 132,4 milliards FCFA avaient été décaissés au titre de la couverture des factures de combustible soit une augmentation de 13,5 milliards FCFA (11%). Sur ce montant, la quotité prise en charge grâce aux versements effectués par Senelec s'est élevée à 108 milliards FCFA (74%). La participation effective du FSE dans ces dépenses de combustible s'est chiffrée à 37,9 milliards FCFA.
- Dans le cadre du financement des investissements en faveur de Senelec, le FSE a versé à cette dernière, au cours du mois d'août, un montant de 534,7 millions FCFA pour le règlement des factures relatives à l'extension de la centrale de Boutoute. Ce qui porte les dépenses affectées à ce poste à un montant de 4 milliards FCFA.
- Les charges de fonctionnement du FSE, pour le mois d'août 2014, s'élèvent à 25 millions FCFA. Ce qui porte le cumul des charges de fonctionnement du FSE à 181 millions FCFA soit 31% du montant budgétisé au titre de l'exercice.